

Roularta Media Group propose un dividende optionnel à ses actionnaires et en annonce les conditions

Ce communiqué n'est pas destiné à être diffusé, publié, distribué ou divulgué de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, en tout ou en partie, aux États-Unis, au Canada, au Japon, en Australie, en Suisse ou en Afrique du Sud, ou dans tout autre état ou juridiction où cela constituerait une violation de la législation applicable, ni à aucun citoyen, résident ou habitant de celui-ci.

Distribution du dividende pour l'exercice 2023 – dividende optionnel en actions

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Roularta Media Group SA (**la Société**) a approuvé le 21 mai 2024 tous les points à l'ordre du jour à la majorité requise, y compris la distribution d'un dividende brut de 1,00 EUR pour l'exercice 2023.

Le conseil d'administration de la Société a décidé, dans le cadre du capital autorisé, d'offrir aux actionnaires de la Société la possibilité de choisir, par le biais d'un dividende optionnel, tenant compte d'un précompte mobilier de 30% (indépendamment de l'application effective d'une exonération ou d'une réduction¹), d'apporter leur créance de dividende liée aux actions existantes (soit les coupons n° 20) (les **Droits au dividende**) dans le capital de la Société (le **Dividende optionnel**).

¹ Pour plus de détails sur le traitement des éventuelles exonérations en matière de précompte mobilier, veuillez consulter la section 2.15 du mémorandum d'information concernant le Dividende optionnel.

Résumé des modalités principales du dividende optionnel

1. OPTIONS DISPONIBLES POUR L'ACTIONNAIRE

L'actionnaire dispose, dans le cadre du dividende optionnel, des choix suivants

- l'apport de ses Droits au dividende dans le capital de la Société en échange d'actions nouvelles (les **Actions nouvelles**) ;
- la distribution du dividende en espèces ; ou
- une combinaison des deux options précédentes.

Les actionnaires qui n'auront pas fait connaître leur choix pendant la période de choix de la manière prévue à cet effet, recevront en tout état de cause leur dividende en espèces.

2. PRIX D'ÉMISSION ET RATIO

Le prix d'émission par Action nouvelle s'élève à 9,10 EUR (le **Prix d'émission**).

Le Prix d'émission correspond au prix moyen pondéré en fonction du volume du cours de l'action de la Société tel que publié quotidiennement à Euronext Brussel (« VWAP ») durant la période du jeudi 2 mai 2024 au jeudi 16 mai 2024 compris, soit 10,99 EUR par Action nouvelle, après déduction de la valeur brute du dividende de 1,00 EUR par action et d'une décote de 8,91% telle que fixée par le conseil d'administration.

Pour obtenir 1 Action nouvelle, les créances de dividendes nettes relatives à 13 actions existantes (soit 13 coupons n° 20) doivent être apportées.

3. PÉRIODE DE CHOIX

- Début de la période de choix : 24 mai 2024 à 9:00 heures (CET).
- Clôture de la période de choix : 7 juin 2024 à 16:00 heures (CET).
- La réalisation de l'augmentation de capital et l'émission des Actions nouvelles seront constatées le ou aux alentours du 12 juin 2024.
- À partir du 12 juin 2024, le dividende sera payé en espèces.

4. NOMBRE D'ACTIONS NOUVELLES À ÉMETTRE ET MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL

Les Actions nouvelles, qui seront émises dans le cadre du Dividende optionnel, seront de la même catégorie que les actions existantes. Elles bénéficieront des mêmes droits et avantages que les actions existantes, y compris en ce qui concerne les droits au dividende (liés au coupon n° 21).

Un maximum de 906.854 Actions nouvelles sera émis à la suite de l'augmentation de capital dans le cadre du Dividende optionnel.

Le prix d'émission total maximal des actions nouvellement émises sera de 8.249.914,40 EUR.

La Société a déjà pris acte de l'intention de son actionnaire de référence, Koinon NV/SA, qui détient à ce jour une participation de 71,17% dans la Société, d'apporter ses Droits au dividende dans la Société dans le cadre du Dividende optionnel.

Compte tenu du fait que le Prix d'émission excède le pair comptable des actions existantes (à savoir 6,09 EUR), le Prix d'émission sera intégralement affecté à concurrence du montant du pair comptable au capital de la Société et, pour le solde, au compte de réserve disponible « prime d'émission », au sein des capitaux propres au passif du bilan de la Société.

Des informations supplémentaires peuvent être téléchargées à partir du mercredi matin 22 mai 2024 via le lien ci-après vers le site web de Roularta Media Group NV/SA : <https://www.roularta.be/fr/bourse/dividende-optionnel>

À propos de Roularta Media Group

Roularta Media Group (RMG) est un groupe multimédia coté en Bourse, qui occupe plus de 1.200 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaires total de 323 millions d'euros. En Belgique, RMG est leader du marché dans le domaine des magazines en néerlandais et en français. Aux Pays-Bas, RMG possède le deuxième plus grand portefeuille de titres de magazines. En Allemagne, RMG est le leader du marché des médias pour le public des 50+. RMG possède l'imprimerie offset hypermoderne Roularta Printing, qui imprime pour toutes les grandes entreprises de médias dans le Benelux et les pays environnants. RMG possède des outils numériques puissants, tels que l'appli 'Mes Magazines', avec un kiosque numérique, un site web mis à jour 24h/24 avec l'apport de toutes les rédactions, et des abonnements accessibles à toute la famille. Avec son programme de durabilité Roularta Cares, RMG est un précurseur en matière de développement durable dans le secteur des médias.

Selon la dernière étude Employer Brand Research (2024) réalisée par Randstad, Roularta Media Group entre à la 8ème place (une des plus fortes progressions) dans le top 10 des employeurs les plus attractifs en Belgique.



Xavier Bouckaert, CEO
xavier.bouckaert@roularta.be
+32 (0)51 26 65 26